



PRÉFET DU JURA

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Interdiction de l'emploi du feu dans le département du Jura

Lons le Saunier le 11 août 2020

Depuis début mars, le département du Jura est confronté à un déficit de précipitations corrélé à des températures au-dessus des normales saisonnières. Les passages pluvieux ont été rares et un temps chaud et sec s'est durablement installé. La canicule annoncée va aggraver la situation.

Les conditions météorologiques actuelles sont particulièrement propices aux incendies de végétation. L'estimation du risque de feu en fonction des conditions météorologiques (indice feu météo) établi quotidiennement par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura atteint régulièrement le niveau « sévère ».

Depuis début avril, les sapeurs-pompiers du Jura ont déjà effectué de nombreuses interventions contre des incendies de végétation sur l'ensemble du département. La négligence humaine serait à l'origine de 50 % de ces départs de feux.

De plus les forêts jurassiennes sont durement éprouvées par les sécheresses consécutives de ces trois dernières années et par les attaques de la pyrale sur les buis et des scolytes sur les épicéas.

Face à cette situation, conformément à l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2017 réglementant l'usage du feu dans le Jura, **le préfet a décidé d'interdire l'usage du feu dans tout le département.**

Seuls les barbecues, à l'intérieur des jardins d'habitation et certains artifices restent autorisés.

Mal maîtrisé et dans des conditions mal adaptées, tout feu présente un risque de propagation. Il est donc très important de tenir compte des conditions climatiques et de s'abstenir de tout feu par période de sécheresse et de vent.

Il est par ailleurs rappelé que l'auteur du feu est responsable de tous les dommages qu'il pourrait causer aux tiers.

Au vu du contexte actuel, la population est invitée à respecter scrupuleusement ces prescriptions.

Pour plus de renseignements, vous pouvez également consulter le site internet de la préfecture .
<http://www.jura.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Bruit-Dechets-Publicite/Brulage-a-l-air-libre>.

Contact :

DDT du Jura -Service de l'eau, des risques, de l'environnement et de la forêt – 03 84 86 60 00

Direction des services du cabinet

Tél. : 03.84.86.84.40

Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr

Bureau de la communication

interministérielle et de la représentation de l'État

8 rue de la préfecture
39030 Lons-le-Saunier Cedex

